

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE CADETS - JUNIORS**  
Maisons-Alfort (94) – Stade Auguste Delaune  
61 rue du 11 novembre 1918 - 94700 Maisons-Alfort  
Samedi 2 et Dimanche 3 Juillet 2022

Epreuves de 5000m JUM et de Steeple : le Mercredi 22 Juin à Saint Maur

**1 - Mode de qualification**

Sur Minima A : performances réalisées entre le 1<sup>er</sup> Mars 2022 et le 26 Juin 2022 lors des compétitions en plein air suivantes :

- . Championnats interclubs et Challenge Equip'Athlé
- . Meetings nationaux
- . Meetings régionaux LIFA
- . Championnats académiques et championnats de France scolaires et universitaires
- . Championnats régionaux et championnats de France affinitaires

Sur Minima D : tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats régionaux cadets-juniors ou départementaux (de son département exclusivement) sera qualifié automatiquement. Aucun document n'est à remplir.

Sur Minima E : tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats régionaux cadets-juniors ou départementaux (de son département exclusivement) sera susceptible d'être qualifié. Aucun document n'est à remplir.

**2 - Athlètes classé(e)s N3 ou podium aux Championnats de France en 2021**

Ces athlètes pourront s'engager directement. Un formulaire d'engagement est à envoyer à la LIFA.

**3 - Participation des athlètes Hors-LIFA**

Seules les performances réalisées sur Minima A seront retenues et éventuellement les performances sur Minima D réalisées lors des championnats régionaux ou départementaux organisés en Ile-de-France.

**Date limite de réception à la L.I.F.A.**

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la  
LIFA  
avant le **Lundi 27 juin 23h59**

La réunion de qualification se tiendra le **Lundi 27 juin 2022**  
La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du **Lundi 27 juin 2022**

\*\*\*\*\* FORFAIT - date limite mercredi 29 juin 2022 \*\*\*\*\*